



Organisation internationale du Travail

BUREAU DE L'OIT BRUXELLES
Communiqué de presse

Mercredi 9 juin 2010
Pour distribution immédiate
BIT/10/27

Journée mondiale contre le travail des enfants 2010

Avec l'OIT, «droit au but»: éliminons les pires formes de travail des enfants d'ici 2016

GENEVE (Nouvelles du BIT) – Alors que débute la Coupe du monde de football en Afrique du Sud, l'Organisation internationale du Travail (OIT) s'apprête à célébrer la [Journée mondiale contre le travail des enfants](#) en appelant à aller «droit au but» pour éliminer les pires formes de travail des enfants d'ici 2016.

Pendant que des événements liés à la Journée mondiale se dérouleront dans plus de 60 pays, le travail des enfants sera discuté au Conseil de l'Union Européenne. Cette question s'inscrit dans le cadre du suivi au rapport [des services de la Commission sur le travail des enfants](#) et suite à la fois au récent [rapport global du BIT sur le travail des enfants](#) et la Conférence sur le travail des enfants de La Haye. Le rapport du BIT indique que les efforts déployés à l'échelle mondiale pour éliminer les pires formes de travail des enfants marquent le pas et avertit que, sans une nouvelle dynamique, l'échéance de 2016 ne sera pas respectée. Pour cette raison, une feuille de route pour accélérer les progrès vers l'élimination des pires formes de travail des enfants d'ici 2016 a été adoptée à la Conférence de La Haye.

Le Programme international du BIT pour l'abolition du travail des enfants (IPEC) espère continuer et intensifier sa collaboration avec les Institutions européennes et les Etats membres pour s'attaquer en urgence au travail des enfants dans le monde.

BUREAU DE L'OIT BRUXELLES

40, Rue A. Smekens. B-1030 Bruxelles. Tél. +32/2/736.59.42. Fax : +32/2/735.48.25. E-mail : ilo-brussels-press@ilo.org

BIT Genève

4, Route des Morillons. CH- 1211 Genève 22. Tél. +41/22/799.79.12. Fax : +41/22/799.85.77. <http://www.ilo.org>
*For use of information media. Not an official record. Les communiqués de presse ne constituent pas des documents officiels.
Los comunicados da prensa no son documentos oficiales.*